

MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE  
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE  
ARRONDISSEMENT D'ISTRES

N°2026.95

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE**

Le Maire de la Commune d'Ensues la Redonne,

- VU** Le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L. 123-6, R. 123-11 et R. 123-12
- VU** La délibération N°2026-10-CM Du Conseil Municipal du 30 mars 2026 relative à l'élection des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

**CONSIDERANT** la candidature de Madame PICAZO Marie-Josée, en qualité de représentante de l'Union Départementale des Associations Familiales des bouches du Rhone (UDAF13), association ayant pour mission de promouvoir, défendre et représenter les intérêts de toutes les familles vivant dans le département.

**ARRETE**

**Article 1** Est nommé au titre de membre du Conseil d'Administration du C.C.A.S pour l'UDAF13

Marie-Josée PICAZO  
17, impasse des sources  
13180 Gignac la Nerthe

**Article 2** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission devant le contrôle de légalité.

**Article 3** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres.

Fait à Ensues la Redonne, le 13/04/2026

Le maire,  
**Michel ILLAC**



Reçu Notification  
**Mme Marie-Josée PICAZO**

